

compagnies, car leurs méthodes vous seront plus familières.

Votre employeur s'occupera peut-être de votre assurance maladie et d'autres types d'assurance. Toutefois, plutôt que de compter sur cette éventualité, renseignez-vous auprès du service des ressources humaines de l'entreprise pour connaître votre situation à cet égard. Si vous n'êtes pas entièrement couvert, faites les démarches nécessaires pour rectifier la situation. En outre, si vous partez avec un conjoint ou une conjointe, un ou une partenaire ou des enfants, vérifiez également leur situation — ils ne sont peut-être pas couverts par votre assurance.

Règlements quant aux animaux familiers

Si vous projetez d'emporter votre animal de compagnie à l'étranger, communiquez avec l'ambassade ou le consulat de votre pays d'accueil assez longtemps avant votre départ pour connaître ses exigences à cet égard. Votre animal devra, au minimum, être vacciné et accompagné d'un certificat de santé détaillé. De plus, il devra peut-être rester en quarantaine pendant une certaine période avant d'entrer dans le pays. À votre retour, vous devrez remplir des formalités similaires et présenter un certificat attestant que votre animal a été vacciné

contre la rage moins de trois ans avant la date de votre retour. Pour en savoir plus à ce sujet, adressez-vous à l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

Questions pratiques et d'ordre financier

L'argent

Avant de partir, constituez-vous un fonds qui vous permettra de vous installer confortablement. Il est vrai que certaines sociétés offrent à leurs employés une indemnité de déménagement, mais vous devrez peut-être attendre plusieurs semaines avant de toucher votre premier chèque de paie. Demandez conseil auprès d'une banque ou d'un agent de change pour savoir quelle est la devise la plus appropriée à emporter. Les dollars canadiens et les chèques de voyage en dollars canadiens ne sont pas acceptés partout. Souvent, les chèques de voyage en dollars américains constituent l'option la plus sûre et la plus pratique.

Sachez aussi que votre carte bancaire ou vos cartes de crédit ne sont pas forcément utilisables ou acceptées dans le pays où vous allez travailler.

Planifier ses finances

Avant de quitter le Canada, réglez toutes vos obligations financières